



Salarié association sportive et frais de déplacement

Par **Jules11**, le **22/03/2019** à **13:11**

Bonjour,

Employé d'une association sportive, je me déplace avec mon véhicule personnel pour des rencontres sportives. (hors lieu de travail habituel)

Mon président refuse de me verser des indemnités de frais pour ces déplacements professionnels. Il n'y a rien à ce sujet dans les comptes-rendus de CA, d'AG ou dans le règlement intérieur du club.

Il dit qu'en signant mon contrat j'ai accepté de me déplacer sans remboursement de mes frais.

Est-ce vrai ? Est-il en droit de me refuser un remboursement de mes frais professionnels ? Et si j'ai le droit à des indemnités, comment le taux doit-il être fixé ? Librement par le Conseil d'Administration de l'association sportive ou est-ce soumis au barème URSAFF ?

Cordialement.